

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Aide à la restructuration des gestionnaires de canaux et programme d'hydraulique agricole

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer dans le cadre de l'aide à la modernisation des réseaux d'hydraulique agricole, des subventions d'équipement d'un montant total de 18 000 € au Syndicat Intercommunal Vigueirat-Vallée-des-Baux (SIVVB), conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'accorder un crédit de 18 000 € au SIVVB pour la réalisation d'une étude de rapprochement avec le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions rédigées selon le modèle-type prévu à cet effet,

La dépense correspondante en équipement d'un montant de 18 000 €, sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental et la dépense correspondante en fonctionnement d'un montant de 18 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée